

Les vaccinations recommandées ou obligatoires chez les professionnels à risque

VACCIN CONTRE :	SCHÉMA	GROUPES CIBLES
Vaccinations obligatoires		
Tétanos	1 dose tous les 10 ans	<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs qui réalisent des travaux qui les mettent en contact avec le sol, les animaux ou des déchets pouvant être contaminés. Par exemple : entreprises d'agriculture, d'horticulture, de jardinage, d'élevage de bétail, abattoirs, services de nettoyage de la voirie, d'épandage ou de tri des immondices, entreprises de collecte, manutention ou tri des chiffons... Le personnel des services d'autopsie et des amphithéâtres d'anatomie, celui des laboratoires de recherche biologique ou de biologie clinique, humaine et vétérinaire, comportant l'utilisation ou l'élevage d'animaux, et le personnel manipulant les déchets hospitaliers.
Hépatite B	3 doses (à 0, 1 et 6 à 12 mois)	<ul style="list-style-type: none"> Tous les travailleurs de services où sont effectués des examens, des soins médicaux ou de dentisterie
Vaccinations recommandées		
Coqueluche	1 dose unique de dTpa	<ul style="list-style-type: none"> Personnels de crèches, néonatalogie, pédiatrie, obstétrique
Hépatite A	2 doses (intervalle de 6-12 mois)	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes actives dans la chaîne alimentaire Le personnel travaillant dans des collectivités d'enfants ou avec des personnes moins autonomes (crèches, écoles maternelles, garderies, maisons de repos, institutions...) Le personnel de laboratoire de biologie clinique effectuant des examens de selles Les travailleurs en contact avec des eaux usées (réseaux d'assainissement, personnel des stations d'épuration, égoutiers et éboueurs, videurs de fosses septiques, techniciens d'entretien d'installations sanitaires, dératiseurs...) Le personnel de blanchisserie

Hépatite B	3 doses (à 0, 1 et 6 à 12 mois)	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel de laboratoire où sont analysés du sang ou des produits biologiques susceptibles d'être contaminés (biologie clinique, anatomopathologie, oncologie...) • Les infirmiers et les médecins • Le personnel chargé de l'embaumement des défunts au sein des entreprises de pompes funèbres • Le personnel des crèches • Les puériculteurs d'enseignement de jour • Les enseignants de l'enseignement spécialisé pour élèves à besoins spécifiques • Le personnel éducateur des instituts médico-pédagogiques • Le personnel d'encadrement des entreprises de travail adapté
Grippe saisonnière	1 dose annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de la Santé • Professionnels accompagnant les voyageurs
Rage	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma standard à 2 doses (7 jours d'intervalle) • 3 doses si immuno-dépression (j0, j7 et j28) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels comme les vétérinaires, agents forestiers, gardes-chasse, naturalistes, taxidermistes, archéologues, personnel des services vétérinaires et des laboratoires manipulant du matériel susceptible d'être contaminé, équarrisseurs, personnel des fourrières... • Les spéléologues et les chasseurs

Pour plus d'informations :

- Consulter le site de l'AVIQ - [Guide de vaccination chez l'adulte en Région Wallonne](#)
- Contacter la Cellule de Surveillance des Maladies Infectieuses de l'AVIQ : surveillance.sante@aviq.be